

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

N° 2024-53

Approbation du Compte
Financier Unique de
Grand Belfort
Communauté
d'Agglomération - Budget
Principal, Budgets
annexes de l'eau, de
l'assainissement et du
Lotissement artisanal
Les Errues

Le 20 juin 2024, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, **Denney** : Mme Dorothee FERNANDEZ, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Hervé UHL (suppléant de Mme Corinne AYMONIER)

Mme Maria FREMY (suppléante de M. Jean-Paul MOUTARLIER)

M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)

Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)

Etaient absents :

M. Samuel DEHMECHE Vice-président - mandataire : Mme Charlène AUTHIER (Belfort)

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Sébastien VIVOT (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)

M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président

M. Jean Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)

M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Alain PICARD Vice-président

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président

M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges)

Mme Anne-Claude TRUONG (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)

M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué

M. Alain SALOMON (Vétrigne) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)

M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)
M. Jean-Paul MOUTARLIER (Chèvremont) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAVEY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h44.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget Principal, Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du Lotissement artisanal Les Errues

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n°2023-156 du conseil communautaire du 14 décembre 2023 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du lotissement artisanal Les Errues ;

Le Compte Financier Unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il constitue un document de synthèse reprenant le compte administratif élaboré par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable qui fusionneront.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,
- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2023 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Président.

Sous la présidence de Madame Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, Président, et après débat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le Compte Financier Unique 2023,

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Pour	78	
Contre	0	
Suffrages exprimés	78	
Abstentions	6	M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Martine PAULUZZI, Mme Hafida BERREGAD, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	3	M. Damien MESLOT, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 20 juin 2024 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 25 juin 2024
Date de télétransmission : 25 juin 2024
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20240620-lmc127615A-BF-1-1

BUDGET PRINCIPAL

En 2023, le budget principal de Grand Belfort n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention.

1. La détermination du résultat 2023

1.1 Le résultat de l'exercice 2023

Recettes de fonctionnement	93 844 040,51 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	11 959 260,51 €
Dépenses de fonctionnement	81 884 780,00 €			
Recettes d'investissement	25 986 808,33 €	}	Solde d'exécution en investissement	-1 828 341,62 €
Dépenses d'investissement	27 815 149,95 €			
Restes à réaliser en recettes	3 217 759,19 €	}	Solde des restes à réaliser	-7 396 206,39 €
Restes à réaliser en dépenses	10 613 965,58 €			
			Solde d'exécution global	2 734 712,50 €

Le compte financier unique 2023 présente un excédent global de clôture de 2 734 712,50 € au titre du budget principal. L'affectation du résultat 2023 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	84 140 330,87 €	88 331 581,06 €	4 191 250,19 €	1
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	2 405 950,29 €	5 509 250,68 €	3 103 300,39 €	2
Recettes d'ordre de fonctionnement	45 102,72 €	3 208,77 €	-41 893,95 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	71 093 533,01 €	74 720 060,68 €	3 626 527,67 €	4
Dépenses d'ordre de fonctionnement	6 500 822,60 €	7 164 719,32 €	663 896,72 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	8 997 028,27 €	11 959 260,51 €	2 962 232,24 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	18 988 279,07 €	11 540 031,06 €	-7 448 248,01 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	6 520 111,33 €	11 944 225,46 €	5 424 114,13 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	-1 652 880,03 €	2 502 551,81 €	4 155 431,84 €	9
Dépenses réelles d'investissement	21 288 567,11 €	23 032 435,04 €	1 743 867,93 €	10
Dépenses d'ordre d'investissement	64 391,45 €	4 782 714,91 €	4 718 323,46 €	11
Solde d'exécution d'investissement	2 502 551,81 €	-1 828 341,62 €	-4 330 893,43 €	12=7+8+9-10-11

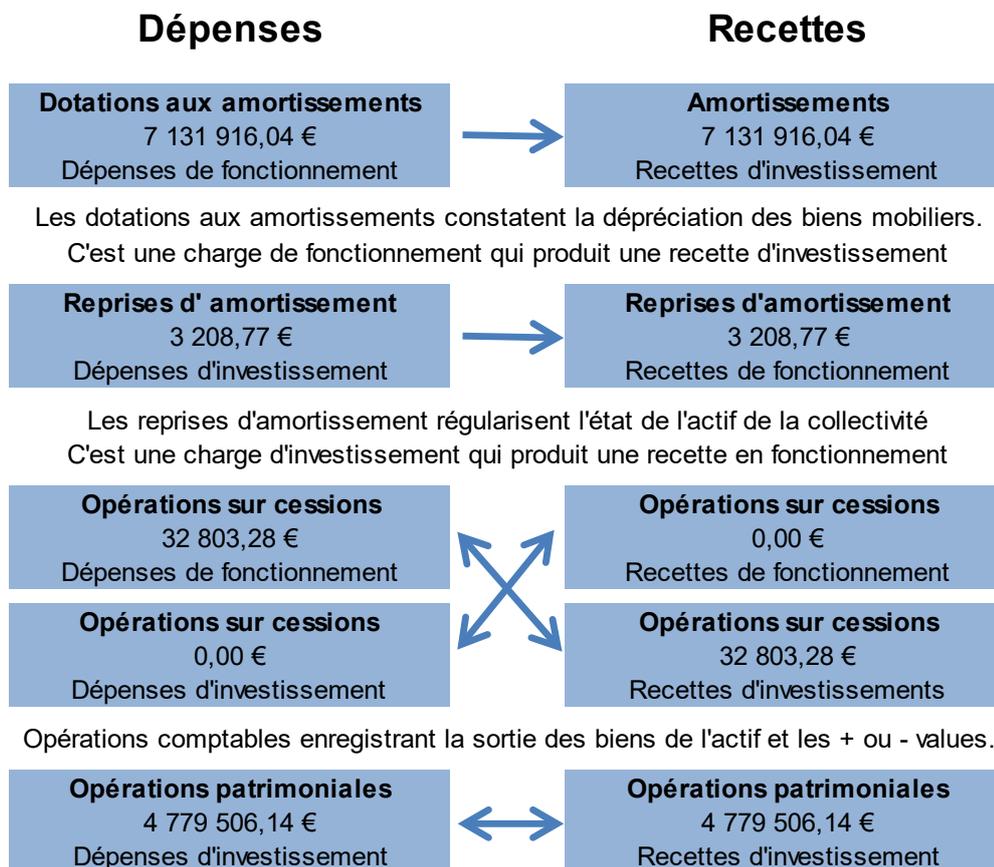
Répartition pour 100€ des recettes réelles de fonctionnement



Répartition pour 100€ des dépenses réelles de fonctionnement



2. Détail sur les opérations d'ordre



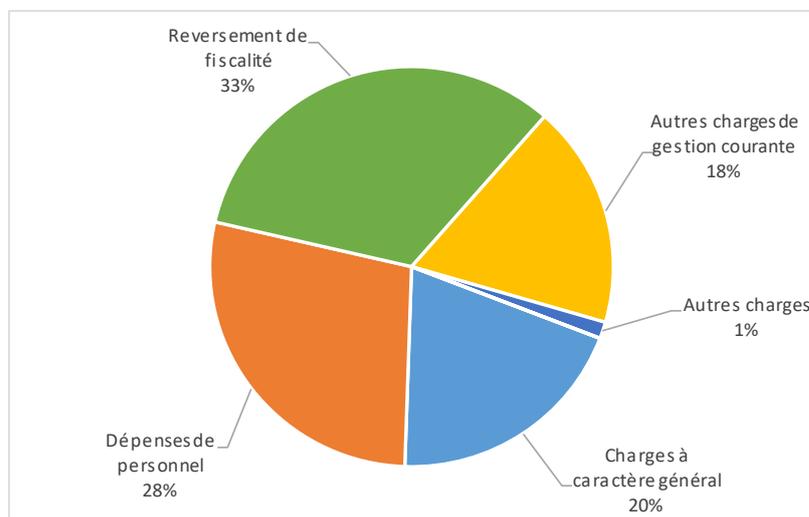
	Dépenses	Recettes
Total fonctionnement	7 164 719,32 €	3 208,77 €
Total investissement	4 782 714,91 €	11 944 225,46 €
Total Opérations d'ordre	11 947 434,23 €	11 947 434,23 €

3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 74 720 060,68 €. Elles augmentent de 3,6 M€ par rapport à 2022.

	2022	2023	Evolution
Charges à caractère général	14 298 057,53 €	14 721 668,77 €	423 611,24 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	8 787 691,50 €	8 362 015,20 €	-425 676,30 €
<i>fluides</i>	983 154,87 €	1 756 831,66 €	773 676,79 €
<i>frais d'entretien</i>	1 026 403,07 €	1 179 833,99 €	153 430,92 €
<i>frais de maintenance</i>	724 541,26 €	729 023,18 €	4 481,92 €
Dépenses de personnel	20 291 765,35 €	20 962 899,33 €	671 133,98 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	4 254 544,94 €	4 571 128,20 €	316 583,26 €
Reversement de fiscalité	24 398 833,00 €	24 565 617,32 €	166 784,32 €
Autres charges de gestion courante	11 170 972,93 €	13 466 163,76 €	2 295 190,83 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	1 294 836,69 €	1 377 703,45 €	82 866,76 €
<i>participation au SDIS</i>	5 909 669,00 €	6 208 617,00 €	298 948,00 €
<i>subvention aux RPI (ex-CCTB)</i>	163 479,00 €	163 479,00 €	0,00 €
<i>subventions et participations</i>	3 275 248,09 €	3 712 658,89 €	437 410,80 €
Frais financiers	849 117,77 €	997 161,57 €	148 043,80 €
Charges exceptionnelles	84 786,43 €	6 549,93 €	-78 236,50 €
TOTAL	71 093 533,01 €	74 720 060,68 €	3 626 527,67 €



Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 423 K€ entre 2022 et 2023. Les principales évolutions sont :

- Les dépenses de consommations d'électricité et de gaz dans les divers bâtiments et équipements de la collectivité. Ces dépenses augmentent de 773 K€ entre 2022 et 2023 en raison de la hausse des coûts de l'énergie.
- Les frais d'entretien augmentent de 153 K€ dont 66 K€ pour l'entretien des réseaux et 58 K€ pour l'entretien des terrains.
- Les dépenses se rapportant à l'activité Déchets Ménager diminuent de 425 K€ dont :
 - o Les contrats de prestation de service diminuent de 635 K€ dont – 247 K€ pour les prestations de collecte sélective, - 189 K€ de frais d'incinération des déchets par le SERTRID et – 124 K€ de frais de sous-traitance de la collecte,
 - o L'augmentation de près de 135 K€ des frais de location dont + 120 K€ sur les véhicules pour la collecte des Déchets Ménagers en raison des retards dans la livraison des nouveaux véhicules commandés.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 671 K€ par rapport à 2022 dont 316 K€ pour les dépenses de personnel du service Déchets Ménagers.

Les principales variations ont porté sur :

- L'augmentation de la rémunération en lien avec :
 - o L'effet GVT (Glissement vieillesse et technicité)
 - o L'augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023.
 - o Les revalorisations du SMIC et de l'indice minimum de traitement en lien avec l'inflation
 - o Les revalorisations des grilles indiciaires de début de carrière pour les agents de catégories C et B.
 - L'augmentation des cotisations URSSAF et retraite.
- Les reversements de fiscalité : s'élèvent à 24 565 617,32 € pour l'exercice 2023.

	2022	2023	Evolution en €	Evolution
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 639 044,00 €	23 639 044,00 €	- €	0%
FPIC	746 366,00 €	731 586,00 €	- 14 780,00 €	-2%
REMBOURSEMENT FRACTION TVA TH	- €	148 088,00 €	148 088,00 €	N
TAXE DE SEJOUR - PART DEPARTEMENT	- €	20 594,79 €	20 594,79 €	N
AUTRES RESTITUTIONS	13 423,00 €	26 304,53 €	12 881,53 €	96%
TOTAL	24 398 833,00 €	24 565 617,32 €	166 784,32 €	0,68%

COMMUNES	Montant 2023
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 044 €

Le montant reversé aux communes au titre de l'attribution de compensation, identique en 2022 et en 2023, (23 639 044 €) représente 32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les variations du poste « reversement de fiscalité » s'expliquent principalement par mode de calcul de la TVA reversée par l'Etat en remplacement de la Taxe d'Habitation, qui se traduit par une dépense de 148 K€ fondée sur un versement 2022 trop important. L'entrée en vigueur de la Taxe de Séjour communautaire se traduit par le reversement au CD90 au titre de la part additionnelle du Département.

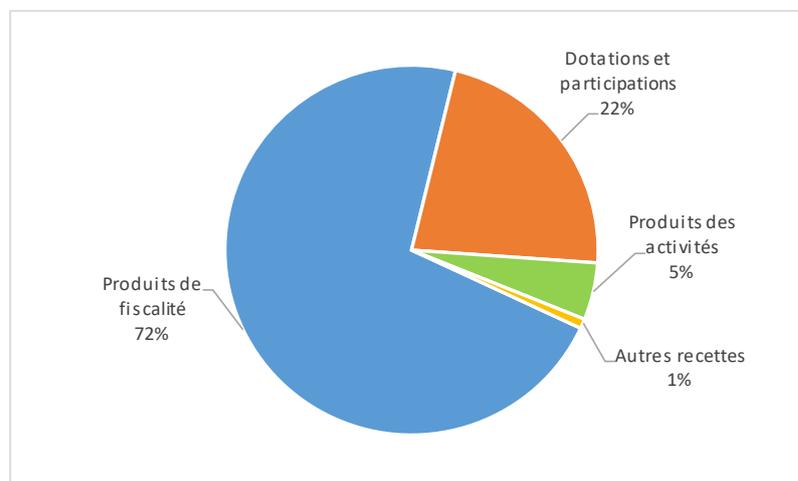
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 2 295 K€ entre 2022 et 2023. Cette évolution s'explique par :

- Les dépenses du service Déchets Ménagers augmentent de + 82 K€ dont+ 130 K€ pour la mise en place d'une aide accordée aux communes membres pour l'entretien des PAV (délibération n°2023-19 en date du 7 février 2023),et – 36 K€ pour l'entretien des véhicules du service par le SMGPAP.
 - L'augmentation de près de + 299 K€ de la contribution obligatoire aux services d'incendie (SDIS),
 - La hausse des subventions versées aux associations de + 437 K€ dont :
 - o 424 K€ pour Cinéma d'aujourd'hui,
 - o 102 K€ de reversement d'une partie de la subvention perçue de la Caisse des dépôts dans le cadre du projet « Démonstrateurs de la Ville Durable » aux différents partenaires du projet à savoir TANDEM et l'UTBM,
 - o 60 K€ versé au Centre de soins non programmés installé dans les locaux de la Miotte (délibération 2023-61),
 - o 35 K€ de subvention complémentaire versée au GRANIT,
 - o Diminution de la subvention versée à l'AUTB de 200 K€.
 - Les autres dépenses principales consistent en :
 - o La dépense exceptionnelle de 870 K€ pour les travaux dans les nouveaux locaux de la DSI au Techn'hom (délibération 2023-80),
 - o La prise en charge de 478 K€ de déficit du budget annexe du lotissement artisanal Les Errues compte tenu de la fin de la commercialisation de ce dernier
- Les frais financiers augmentent de 148 K€ entre 2022 et 2023, en raison de la hausse des taux d'intérêt qui a débuté en 2022.
- Les provisions : au 31 décembre 2023, les provisions pour risque d'impayés s'élèvent à 99 817 € principalement constituées par un impayé sur jugement.

3.2 Les recettes réelles de fonctionnement

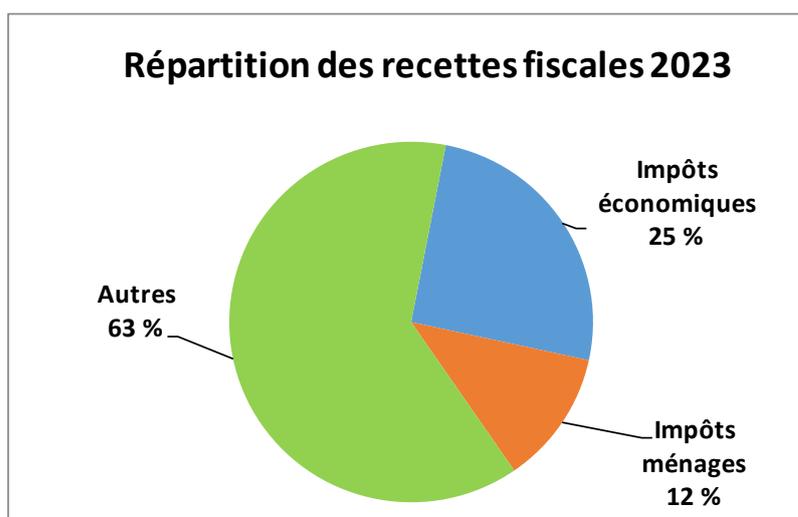
Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 88 331 581,06 €. Elles augmentent de 4,1 M€ par rapport à 2022.

	2022	2023	Evolution
Produits de fiscalité	60 490 090,27 €	63 464 701,24 €	2 974 610,97 €
<i>Impôts et taxes</i>	16 151 770,00 €	23 920 880,00 €	7 769 110,00 €
<i>Fiscalité locale</i>	44 338 320,27 €	39 543 821,24 €	-4 794 499,03 €
Dotations et participation	18 604 616,12 €	19 711 634,93 €	1 107 018,81 €
<i>Dotations globale de fonctionnement</i>	12 505 351,00 €	12 414 764,00 €	-90 587,00 €
<i>Autres dotations et participations</i>	6 099 265,12 €	7 296 870,93 €	1 197 605,81 €
Produits des activités	4 480 800,16 €	4 413 664,57 €	-67 135,59 €
<i>Participations des budgets annexes</i>	1 166 353,17 €	1 270 188,70 €	103 835,53 €
<i>Déchets Ménagers</i>	879 143,30 €	588 967,32 €	-290 175,98 €
<i>Produits d'exploitation</i>	1 324 850,30 €	1 382 008,26 €	57 157,96 €
<i>Autres produits des services</i>	1 110 453,39 €	1 172 500,29 €	62 046,90 €
Autres recettes	564 824,32 €	741 580,32 €	176 756,00 €
<i>dont Produits financiers</i>	211 714,59 €	267 329,40 €	55 614,81 €
<i>Produits exceptionnels</i>	152 667,69 €	205 305,14 €	52 637,45 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	94 599,17 €	152 942,37 €	58 343,20 €
<i>Atténuation de charges</i>	61 566,87 €	87 891,41 €	26 324,54 €
<i>Reprise de provisions</i>	44 276,00 €	28 112,00 €	-16 164,00 €
TOTAL	84 140 330,87 €	88 331 581,06 €	4 191 250,19 €



- **Les recettes fiscales** s'élèvent 63 464 701,24 € soit une augmentation de 2,9 M€ par rapport à 2022. La fiscalité directe locale représente 72 % des ressources de fonctionnement de la collectivité.

		CA 2022	CA 2023	Evolution
Impôts économiques	CFE	12 464 237,00 €	13 146 750,00 €	682 513,00 €
	CVAE	7 574 658,00 €	0,00 €	-7 574 658,00 €
	TASCOM	1 775 282,00 €	2 074 058,00 €	298 776,00 €
	IFER	460 391,00 €	505 067,00 €	44 676,00 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	411 000,00 €	315 571,51 €	-95 428,49 €
	FNGIR	46 476,00 €	46 476,00 €	0,00 €
TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES		22 732 044,00 €	16 087 922,51 €	-6 644 121,49 €
Impôts ménages	TAXE FONCIERE BATI	6 190 195,00 €	6 598 024,00 €	407 829,00 €
	TAXE HABITATION Résidences secondaires	509 476,00 €	896 450,00 €	386 974,00 €
	TAXE FONCIERE NON BATI	114 906,00 €	121 436,00 €	6 530,00 €
TOTAL IMPOTS MENAGES		6 814 577,00 €	7 615 910,00 €	801 333,00 €
Autres	TVA Compensation suppression TH	16 105 294,00 €	16 544 967,00 €	439 673,00 €
	TVA Compensation suppression CVAE	0,00 €	7 329 437,00 €	7 329 437,00 €
	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13 454 447,00 €	14 324 855,00 €	870 408,00 €
	GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	878 704,00 €	873 256,00 €	-5 448,00 €
	ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	373 003,00 €	329 593,00 €	-43 410,00 €
	TAXE DE SEJOUR	132 021,27 €	358 760,73 €	226 739,46 €
TOTAL AUTRES		30 943 469,27 €	39 760 868,73 €	8 817 399,46 €
TOTAL GENERAL		60 490 090,27 €	63 464 701,24 €	2 974 610,97 €



Les recettes fiscales de Grand Belfort Communauté d'Agglomération se composent :

- Des impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER, FNGIR et TLPE) représentant 25 % des recettes fiscales ;

- Des impôts des ménages (Taxe d'Habitation uniquement pour les résidences secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti,) représentant 12 % des recettes fiscales ;
- D'autres ressources fiscales correspondant aux recettes fiscales affectées (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Taxe sur la GEMAPI), aux fractions de TVA reçues en compensation des suppressions de la Taxe d'habitation et de la CVAE, à la Taxe de séjour et au produit des rôles supplémentaires. Ces autres ressources représentent 63 % des recettes fiscales.

Les recettes fiscales progressent de 2,9 M€ entre 2022 et 2023. Parmi les grandes évolutions :

- La revalorisation des bases de 7,1 % votée dans la loi de finances pour 2023 qui a un impact sur la TEOM (+ 870 K€) et sur les Taxes Foncières (+ 413 K€).
- L'augmentation de la CFE de 682 K€ grâce l'évolution des bases fiscales.
- L'augmentation de la fraction de TVA versée par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+ 439 K€). Son produit est indexé sur la dynamique annuelle de la TVA collectée au niveau national. Toutefois les montants perçus en 2022 et 2023 sont à nuancer car leurs montants sont basés sur des prévisions d'évolution. Le calcul définitif n'intervenant que l'année suivante, et des remboursements sont à opérer l'année suivante (148 K€ en 2023 et 144 K€ en 2024). Cette recette bénéficie à ce stade d'une dynamique moindre que la taxe foncière.
- L'augmentation de près de + 387 K€ de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est liée à la mise en place en 2023 de l'outil « Gérer mes biens immobiliers » qui permet aux contribuables de mettre à jour la situation de leur bien immobilier (occupé par le propriétaire, loué ou vacant). Cependant, il s'est avéré qu'il y a eu des failles dans cet outil et que la DGFIP a reçu beaucoup de demande de dégrèvement à la suite de l'établissement de la taxe d'habitation 2023, il faut donc prendre cette augmentation avec prudence et s'attendre à une baisse en 2024.
- L'augmentation du produit de la TASCOM de 298 K€.
- L'augmentation du produit de la Taxe de Séjour de 226 K€. En raison du mode de recouvrement de la Taxe de séjour, seul un semestre de perception était comptabilisé sur 2022.

A noter également la modification intervenue au niveau de la CVAE :

La loi de finances pour 2023 a entériné la suppression de la CVAE et la compensation de celle-ci par une fraction de la TVA versée par l'Etat. Son produit sera indexé pour partie sur la dynamique annuelle de la TVA.

Le montant perçu en 2023 est issu du calcul de la moyenne des produits de CVAE perçu de 2020 à 2022 auxquels ont été ajoutés une estimation du montant que l'EPCI aurait dû percevoir en 2023. Ce nouveau mode de calcul, comparable à la recette de substitution de la taxe d'habitation, induit lui aussi des remboursements en cas d'estimation erronée de l'Etat (60 K€ sur 2024).

- **Les dotations et les participations** s'élèvent à 19 711 634,93 € soit une augmentation de 1,19 M€ par rapport à 2022.

Dotation Globale de Fonctionnement	2022	2023	Evolution
Dotation de compensation part salaires	9 546 519,00 €	9 491 331,00 €	-55 188,00 €
Dotation d'intercommunalité	2 958 832,00 €	2 923 433,00 €	-35 399,00 €
TOTAL DGF	12 505 351,00 €	12 414 764,00 €	-90 587,00 €
Autres dotations et participations	2022	2023	Evolution
Aides CITEO	1 530 315,37 €	2 184 680,47 €	654 365,10 €
Etat compensation TP. CFE. TH. TF GEMAPI	3 546 872,00 €	3 867 295,00 €	320 423,00 €
FDPTP	294 984,45 €	294 984,00 €	-0,45 €
Subventions et participations du Département	236 330,00 €	240 540,00 €	4 210,00 €
Autres subventions et participations	490 763,30 €	709 371,46 €	218 608,16 €
Total autres dotations et participations	6 099 265,12 €	7 296 870,93 €	1 197 605,81 €
TOTAL GENERAL	18 604 616,12 €	19 711 634,93 €	1 107 018,81 €

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse constatée depuis plusieurs exercices.

Les autres dotations et participations perçues par la collectivité augmentent de près de 1,2 M €. On note ainsi :

- La forte augmentation de l'aide versée par CITEO, au titre de l'éco-emballage (+ 654 K€) ;
- L'augmentation des allocations compensatrices perçues de la part de l'Etat pour 320 K€ dont 295 K€ pour des exonérations de la CET (CVAE et CFE).

- La perception en 2023 d'une subvention de la part de la Caisse des dépôts dans le cadre du projet « Démonstrateurs de la Ville Durable » (+ 394 K€) somme qui a été en partie reversée aux différents partenaires du projet à savoir TANDEM et l'UTBM.
- **Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76, 77, 78 et 013)** s'élèvent à 5 155 244,89 € soit une augmentation de 109 K€ par rapport à 2022.

	2022	2023	Evolution
Participations des budgets annexes	1 166 353,17 €	1 270 188,70 €	103 835,53 €
Déchets Ménagers	879 143,30 €	588 967,32 €	-290 175,98 €
Produits d'exploitation	1 324 850,30 €	1 382 008,26 €	57 157,96 €
<i>Gardes Champêtres</i>	267 518,00 €	266 130,16 €	-1 387,84 €
<i>Aires d'accueil</i>	23 737,86 €	29 593,54 €	5 855,68 €
<i>Conservatoire à Rayonnement Départemental</i>	381 812,78 €	400 815,23 €	19 002,45 €
<i>Patinoire</i>	267 623,60 €	282 166,40 €	14 542,80 €
<i>Piscine du Parc</i>	364 211,75 €	380 333,45 €	16 121,70 €
<i>Piscine Pannoux</i>	19 946,31 €	22 969,48 €	3 023,17 €
Autres produits des services	1 110 453,39 €	1 172 500,29 €	62 046,90 €
Autres recettes	564 824,32 €	741 580,32 €	176 756,00 €
dont			
<i>Produits financiers</i>	211 714,59 €	267 329,40 €	55 614,81 €
<i>Produits exceptionnels</i>	152 667,69 €	205 305,14 €	52 637,45 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	94 599,17 €	152 942,37 €	58 343,20 €
<i>Atténuation de charges</i>	61 566,87 €	87 891,41 €	26 324,54 €
<i>Reprise de provisions</i>	44 276,00 €	28 112,00 €	-16 164,00 €
TOTAL	5 045 624,48 €	5 155 244,89 €	109 620,41 €

Les recettes issues du flux constatant le remboursement par les budgets annexes des charges de structures augmentent de 103 K€.

Les recettes issues des ventes de marchandises (recyclables) liées à la compétence Déchets Ménagers baissent de 290K€. Les produits 2022 ayant bénéficiés d'un effet flambée des prix des matières premières en lien avec la guerre en Ukraine.

Les produits d'exploitation sont en légère augmentation de 57 K€ par rapport à 2022. Les recettes des services culturels et sportifs expliquent l'essentiel de cette évolution.

La hausse des produits financiers entre 2022 et 2023 correspond à l'évolution des dividendes encaissés au titre de la participation dans le capital de la SEM TANDEM.

En ce qui concerne les produits exceptionnels, ceux-ci augmentent de 52 K€, ce qui s'explique par :

- La hausse de 75 K€ des mandats annulés sur exercices antérieurs dont + 77 K€ pour le remboursement du SMGPAP concernant l'entretien des véhicules de la collectivité en 2022,
- La baisse de 23 K€ des produits de cession.

La hausse des produits de gestion courante entre 2022 et 2023 correspond à la perception d'une subvention de la part d'EDF dans le cadre des économies d'énergie réalisées suite aux travaux de rénovation de la chaudière de la patinoire (57 K€).

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CA 2022	CA 2023
- recettes de gestion courantes	83 731 672,59	87 830 834,52
- dépenses de gestion courantes	70 159 628,81	73 716 349,18
= solde de gestion courante	13 572 043,78	14 114 485,34
- recettes réelles de fonctionnement	84 140 330,87	88 331 581,06
- dépenses réelles de fonctionnement	71 093 533,01	74 720 060,68
= Epargne brute	13 046 797,86	13 611 520,38
- Remboursement du capital de la dette	4 434 433,59	4 455 706,00
= Epargne nette	8 612 364,27	9 155 814,38

La hausse des recettes fiscales (Fiscalité locale, impôts et taxes) supérieures aux dépenses permet une amélioration de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal de Grand Belfort.

Le budget principal dégage fin 2023 une épargne nette qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement à hauteur de 9,1 M€.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'établissent à 23 M€.

	2022	2023	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	13 620 147,52 €	15 011 491,49 €	1 391 343,97 €
<i>Dont subventions versées</i>	<i>3 360 657,57 €</i>	<i>5 092 730,21 €</i>	<i>1 732 072,64 €</i>
<i>Déchets Ménagers</i>	<i>2 755 573,47 €</i>	<i>2 405 107,22 €</i>	<i>-350 466,25 €</i>
<i>Eco campus (op pour compte de tiers)</i>	<i>7 321,46 €</i>	<i>399 856,01 €</i>	<i>392 534,55 €</i>
Acquisition parts sociale	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Autres (remboursement FCTVA)	0,00 €	10 725,55 €	10 725,55 €
Immobilisations financières	3 233 986,00 €	3 154 512,00 €	-79 474,00 €
SOUS-TOTAL	16 854 133,52 €	18 576 729,04 €	1 722 595,52 €
Emprunt	4 434 433,59 €	4 455 706,00 €	4 455 706,00 €
TOTAL	21 288 567,11 €	23 032 435,04 €	1 743 867,93 €

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) de l'exercice 2023 se répartissent ainsi :

	CA 2023
PROJET INDIVIDUALISE	9 220 030,97 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	2 405 107,22 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	1 367 869,33 €
ECO CAMPUS	999 856,01 €
MOYEN DES SERVICES	873 565,46 €
EAUX PLUVIALES	823 108,36 €
GRANDS EQUIPEMENTS	632 235,97 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	583 772,82 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	432 242,02 €
ENTRETIEN DES ZAC	420 028,38 €
MAINTENANCE	350 237,24 €
GEMAPI	231 229,73 €
DEFENSE INCENDIE	151 453,56 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	85 991,97 €
TOTAL	18 576 729,04 €

Les opérations réalisées sur 2023 sont les suivantes :

PROJET INDIVIDUALISE	9 220 030,97 €
AEROPARC - AMENAGEUR SODEB	3 000 000,00 €
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	1 835 195,30 €
BOUCLAGE SUD - PASSERELLE SUD	1 035 720,29 €
TRAVAUX INTEGRATION DU BAT STATION HYDROGENE	870 602,96 €
CLOTURE TECHN HOM 1	850 000,00 €
GFU HAUT DEBIT	749 292,78 €
THEATRE GRANIT RESTRUCTURATION MODERNISATION SCENIQUE	368 476,72 €
AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	150 000,00 €
MATERIEL POUR PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT	118 032,00 €
MOBILIERS BUREAU ET SALLE INFORMATIQUE	110 252,81 €
FRAIS ACQUISITION TERRAIN PLUTON	46 378,72 €
CRD CHATENOIS RESTRUCTURATION DU SITE	34 620,00 €
TRAVAUX NOUVELLE PISCINE	26 529,39 €
ZONE NATURELLE ETANG DES FORGES	19 893,00 €
DEPOT DE GARANTIE LOCATION IMMEUBLE	4 512,00 €
AMENAGEMENT AVENUE DU MARECHAL JUIN	525,00 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS 2 405 107,22 €	
ACQUISITION VEHICULES	1 437 116,82 €
CONTENEURS BACS ET BENNES	491 892,96 €
TRAVAUX DECHETTERIES	206 582,22 €
DECHETTERIE FONTAINE	197 866,59 €
DECHETTERIES CONTROLE ACCES ET VIDEO	42 517,96 €
OUTILS DE PILOTAGE GPS	19 472,76 €
MATERIELS - MOBILIERS - DIVERS	6 657,91 €
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENTS COMMUNES	3 000,00 €

ENVELOPPE PROJETS COURANTS	1 367 869,33 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026	818 927,46 €
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE	280 329,60 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2014-2020	120 760,47 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	37 647,84 €
PEPINIERE D'ENTREPRISES	34 173,73 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	30 388,36 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	24 877,00 €
DIVERS	20 764,87 €
ECO CAMPUS	999 856,01 €
SUBV VERSEES UTBM POUR TRAVAUX ECO CAMPUS	600 000,00 €
MOE ET TRAVAUX BAT ECO CAMPUS (OP COMPTE DE TIERS)	399 856,01 €
MOYEN DES SERVICES	873 565,46 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS	573 437,88 €
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS	151 311,52 €
ACHAT DE VEHICULES	76 879,00 €
TELEPHONIE MATERIEL	60 477,06 €
SIG ORTHO PHOTOS PLAN	11 460,00 €
EAUX PLUVIALES	823 108,36 €
EAUX PLUVIALES TVX NEUFS COMMUNES	443 024,61 €
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	278 988,39 €
TRAVAUX RESEAU EAU INDUSTRIELLE	65 382,00 €
CONTRÔLE INVESTIGATION ET DIAGNOSTIC RESEAUX NEUFS	24 202,96 €
ETUDES DIVERSES	9 504,00 €
GOUTTE CHENEAU	2 006,40 €
GRANDS EQUIPEMENTS	632 235,97 €
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGTS	258 729,42 €
PATINOIRE TRAVAUX	186 757,16 €
STADE NAUTIQUE	96 816,28 €
STADE SERZIAN	74 185,74 €
VIDEOSURVEILLANCE	15 747,37 €
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	583 772,82 €
PARTICIPATION SPL BELFORT AMENAGEMENT	400 000,00 €
TRAVAUX PISTES CYCLABLES	177 142,82 €
JARDINS INTERGENERATIONNEL ETANG DES FORGES	6 630,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	432 242,02 €
SMTC ACCESSIBITE PROGRAMME OPTYMO	276 251,97 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000,00 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200,00 €
PARTICIPATION VOIE VERTE ELOIE VALDOIE	46 089,35 €
UTBM OPEN LAB MATERIEL	20 000,00 €
AIDE INVESTISSEMENT RESSOURCERIE 90	15 000,00 €
AIDE MATERIEL CENTRE SOINS NON PROGRAMMES	14 000,00 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT	5 700,70 €
SUBVENTION FEDERATION PECHE	5 000,00 €
ENTRETIEN DES ZAIC	420 028,38 €
ZAC AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS	420 028,38 €

MAINTENANCE	350 237,24 €
MAINTENANCE BATIMENTS	54 657,93 €
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE	134 712,75 €
MAINTENANCE AIRE ACCUEIL	59 219,46 €
MAINTENANCE RESEAUX	47 007,37 €
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS	32 057,56 €
DIVERS	22 582,17 €
GEMAPI	231 229,73 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	98 250,00 €
TRAVAUX SAVOUREUSE	87 342,72 €
CANAL LAITERIE	28 990,40 €
SEUIL TRONCON PRIORITAIRE MORVILLARS	8 122,80 €
SEUIL VALDOIE	5 283,81 €
BARRAGE ETANG DES FORGES	3 240,00 €
DEFENSE INCENDIE	151 453,56 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	88 411,50 €
MATERIEL DEFENSE INCENDIE	63 042,06 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	85 991,97 €
ETUDES DIVERSES	46 786,36 €
ETUDE ECONOMIE ENERGIE	32 196,00 €
MATERIELS ET TRAVAUX DIVERS	7 009,61 €

4.2 Les recettes d'investissement

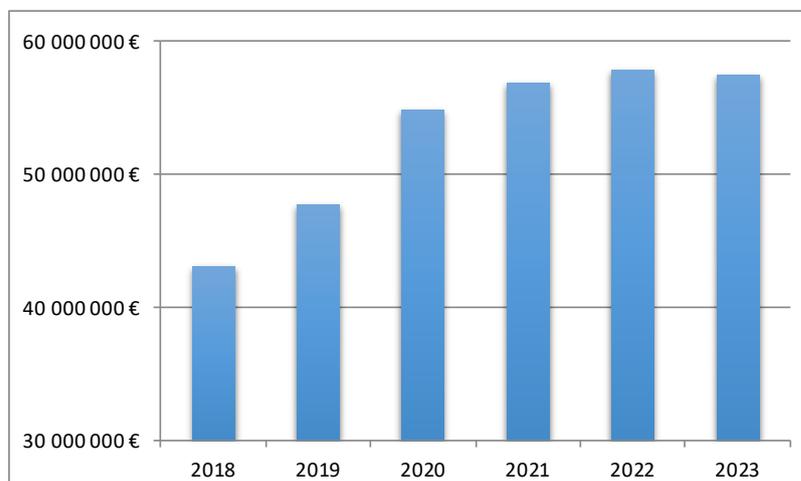
Pour 2023, elles s'élèvent à 23 484 256,52 € soit une diminution de 2 M€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par une forte baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé (- 2,3 M€), la baisse des subventions reçues dont Eco campus (- 3,5 M€) et un emprunt réduit de 1,5 M€. L'augmentation des opérations d'ordres patrimoniales (+ 4,7 M€) permet d'atténuer ces fortes baisses.

	CA GBCA 2022	CA GBCA 2023	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	3 937 888,10 €	2 365 649,46 €	-1 572 238,64 €	-39,93%
204 Subv d'équipement versées	780 000,00 €	1 431,44 €	-778 568,56 €	-99,82%
total des recettes d'équipement	4 717 888,10 €	2 367 080,90 €	-2 350 807,20 €	-50%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 559 915,53 €	1 475 269,45 €	-84 646,08 €	-5,43%
1068 Excédent capitalisé	5 815 656,44 €	3 487 777,59 €	-2 327 878,85 €	-40,03%
16 Emprunts et dettes assimilées	5 500 000,00 €	4 000 000,00 €	-1 500 000,00 €	-27,27%
27 Autres immobilisations financières	69 819,00 €	113 425,00 €	43 606,00 €	62,46%
45 Opérations pour le compte de tiers	1 325 000,00 €	96 478,12 €	-1 228 521,88 €	-92,72%
total des recettes financières	14 270 390,97 €	9 172 950,16 €	-5 097 440,81 €	-36%
total des recettes réelles d'investissement	18 988 279,07 €	11 540 031,06 €	-7 448 248,01 €	-39%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	6 500 822,60 €	7 164 719,32 €	663 896,72 €	10,21%
041 opérations patrimoniales	19 288,73 €	4 779 506,14 €	4 760 217,41 €	24678,75%
total des recettes d'investissement	25 508 390,40 €	23 484 256,52 €	-2 024 133,88 €	-8%

5 La dette

5.1 L'encours de la dette :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	43 135 627 €	47 752 691 €	54 893 754 €	56 819 454 €	57 885 021 €	57 429 315 €



L'encours de la dette enregistre un tassement dans sa progression depuis 3 ans. Sur 2023, la dette diminue de 455 K€. Fin 2023, la capacité de désendettement de Grand Belfort est en amélioration et atteint 4,2 ans. Cet indicateur mesure le bon niveau d'acceptabilité de l'encours de la dette du Grand Belfort par rapport à ses capacités financières.

5.2 La charge de la dette :

	2022	2023
Intérêts d'emprunt	849 118 €	997 162 €
Remb du capital	4 434 434 €	4 455 706 €
TOTAL	5 283 551,36 €	5 452 867,57 €

La charge de la dette augmente entre 2022 et 2023 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt pour la deuxième année consécutive.

6 Détail sur la compétence Déchets Ménagers

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence Déchets Ménagers.

En 2023 on constate que le montant de la TEOM permet à nouveau de couvrir entièrement l'activité du service de collecte des déchets ménagers ce qui n'était plus le cas en 2022. Il s'agit toutefois d'une situation arrêtée bénéficiant de circonstances exceptionnelles à savoir la forte revalorisation des bases locatives, l'augmentation des recettes versées par les éco-organismes et les retards dans les livraisons de véhicules.

Le niveau réalisation des rattachements comptables 2022 impacte la comparaison des dépenses de charges générales au CA 2022 et 2023.

BILAN SUR LA TEOM

		CA 2022	CA 2023	Evolution
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 560 144 €	5 395 042 €	- 165 101 €
	Dépenses de personnel	4 254 545 €	4 571 128 €	316 583 €
	Prestation de collecte sélective	1 524 756 €	1 277 666 €	- 247 090 €
	Entretien des véhicules	1 246 638 €	1 210 356 €	- 36 282 €
	Sous-traitance collecte	469 229 €	345 873 €	- 123 356 €
	Transport et traitement déchetteries	752 802 €	685 080 €	- 67 722 €
	Location véhicules	114 247 €	234 675 €	120 428 €
	Subvention entretien des Points d'Apports volontaires	- €	130 000 €	130 000 €
	Autres charges	402 042 €	443 045 €	41 003 €
		14 324 403 €	14 292 866 €	- 31 537 € (1)
Investissements courants	Véhicules	682 465 €	1 437 117 €	754 652 €
	Déchetterie de FONTAINE	1 148 735 €	197 867 €	- 950 868 €
	bacs, composteurs et bennes	585 361 €	491 893 €	- 93 468 €
	Autres investissements	259 785 €	26 131 €	- 233 654 €
	Subvention aménagement aires retournement	5 464 €	3 000 €	- 2 464 €
	Entretien des équipements	73 764 €	249 100 €	175 336 €
		2 755 573 €	2 405 107 €	- 350 466 € (2)
Recettes en atténuation	Aides CITEO	1 530 315 €	2 184 680 €	654 365 €
	Produits des services	878 326 €	588 967 €	- 289 359 €
	Autres produits	53 902 €	194 370 €	140 468 €
	FCTVA	379 397 €	410 558 €	31 161 €
		2 841 941 €	3 378 576 €	536 635 € (3)
Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers		14 238 035 €	13 319 397 €	- 918 638 € =(1)+(2)-(3)
Montant de la TEOM perçue		13 460 330 €	14 367 261 €	906 931 €
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		95%	108%	

A noter les principaux points suivants :

- Charges de personnel en hausse de + 316 K€
- Mise en place de subventions à destination des communes membres pour les soutenir dans l'entretien des points d'apport volontaires a été remis en place en 2023 avec effets rétroactifs sur 2021 et 2022 (+ 130 K€).
- Augmentation des frais de location de véhicules spécifiques à la collecte (+ 120 K€) en raison des délais de plus en plus long entre la commande et la livraison des nouveaux véhicules.
- Prestation de collecte sélective en baisse de 247 K€ en raison d'une optimisation des tournées, d'une réduction des rattrapages et de l'externalisation de certaines prestations.
- Incinération des déchets par la SERTRID en baisse de 165 K€ en raison d'une baisse des volumes à incinérer.
- Baisse des dépenses d'investissement de 350 K€ :
 - o La nouvelle déchèterie de Fontaine a été mandatée en grande partie sur 2022 (- 950 K€ entre 2022 et 2023).
 - o Augmentation des achats de véhicules de 754 K€.
- Recettes en augmentation de 536 K€ :
 - o Forte augmentation des aides Eco-organismes dont CITEO en raison d'une revalorisation des prix lors des renouvellements de contrat et la mise en place de nouveaux contrats pour la reprise d'une plus grande quantité de matière.
 - o Les produits des services sont quant à eux en baisse de 289 K€. Les produits 2022 ayant bénéficiés d'un effet flambé des prix des matières premières en lien avec la guerre en Ukraine.
- Montant de la TEOM et rôle supplémentaire : en hausse de 906 K€ en lien avec la revalorisation des bases de 7,1 % votée dans la loi de finances pour 2023.

7 Détail sur la compétence GEMAPI
(Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

BILAN SUR LA GEMAPI

Section de fonctionnement :

DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
Dépenses de personnel	110 388,98 €	Taxe GEMAPI sur les milieux aquatiques	879 486,00 €
Annonces et insertions	1 417,32 €		
Participation convention bassin	25 000,00 €	Compensation GEMAPI	27 093,00 €
Animation SAGE ALLAN	10 885,50 €		
Surcoput crise	18 290,88 €		
Entretien des cours d'eau	7 765,88 €		
TOTAL DEPENSES 2023	173 748,56 €	TOTAL RECETTES 2023	906 579,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
Travaux barrage Etang des Forges	3 240,00 €	Subv Agence de l'Eau Travaux Seuil Valdoie	9 600,00 €
Travaux Seuil Valdoie	5 283,81 €		
Participation convention bassin (Dept)	75 000,00 €	DSIL 2020 Barrage	210 000,00 €
Canal de la laiterie	28 990,40 €		
Participation SNCF mesure compensatoire Bourbeuse	23 250,00 €		
Travaux sur la Savoureuse	87 342,72 €	Etude Morvillars participation de la Région	
MOE Tronçon prioritaire Morvillars	8 122,80 €		
TOTAL DEPENSES 2023	231 229,73 €	TOTAL RECETTES 2023	219 600,00 €

DEPENSES 2023 REPORTEES SUR 2024		RECETTES 2023 REPORTEES SUR 2024	
Travaux Seuil Valdoie	97 932,71 €	Agence de l'Eau - Travaux Seuil Valdoie	128 981,00 €
Travaux Tronçon prioritaire Morvillars	55 917,46 €		
Mesure compensatoire Bourbeuse	11 750,00 €	Agence de l'Eau - Etude Tronçon Morvillars	8 537,00 €
Travaux Barrage Etang des Forges	61 493,28 €		
Savoireuse Centre ville Belfort	217 728,00 €		
Travaux Canal de la Laiterie	41 544,00 €		
TOTAL REPORTS DEPENSES EN 2023	486 365,45 €	TOTAL REPORTS RECETTES EN 2023	137 518,00 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	717 595,18 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	357 118,00 €
--------------------------------------	---------------------	--------------------------------------	---------------------

BILAN

Non consommés au titre du prélèvement de la taxe GEMAPI cumulé au 1/1/2023		373 907,68 €	
TOTAL GENERAL DEPENSES	891 343,74 €	TOTAL GENERAL RECETTES	1 637 604,68 €
SOLDE GENERAL (reports compris)		746 260,94 €	

La taxe sur les milieux aquatiques est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence GEMAPI.

Au 31 décembre 2023, la part du prélèvement de la taxe GEMAPI mobilisable pour les investissements futurs est de 746 K€. Ce montant est destiné à assurer le financement des investissements prévus dès 2024 pour 1,8 M€.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2023, le budget annexe de l'Eau n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention. La part fixe a évolué de 29 % et la part liée à la consommation de 12,6 % entre 2022 et 2023. (délibération n°2022-155 _ Conseil communautaire du 15 décembre 2022).

1. La détermination du résultat 2023

1.1 Le résultat de l'exercice 2023

Recettes de fonctionnement	12 859 836,15 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	2 215 442,08 €
Dépenses de fonctionnement	10 644 394,07 €			
Recettes d'investissement	5 105 055,10 €	}	Solde d'exécution en investissement	-1 171 619,21 €
Dépenses d'investissement	6 276 674,31 €			
Restes à réaliser en recettes	898 527,00 €	}	Solde des restes à réaliser	-314 937,72 €
Restes à réaliser en dépenses	1 213 464,72 €			
			Solde d'exécution global	728 885,15 €

Le compte financier unique 2023 présente un excédent global de clôture de 728 885,15 € pour le budget annexe de l'eau. L'affectation du résultat 2023 fait l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

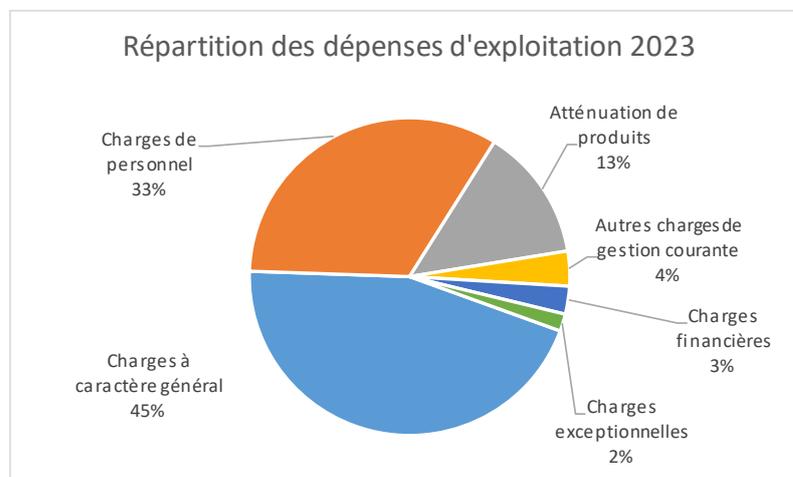
	CA 2022	CA 2023	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	10 560 335,61 €	11 790 930,65 €	1 230 595,04 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	612 274,40 €	266 513,04 €	-345 761,36 €	2
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	480 931,35 €	802 392,46 €	321 461,11 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	8 125 293,09 €	8 867 799,83 €	742 506,74 €	4
Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 725 855,81 €	1 776 594,24 €	-949 261,57 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	802 392,46 €	2 215 442,08 €	1 413 049,62 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	3 740 734,57 €	3 272 384,00 €	-468 350,57 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	2 725 855,81 €	1 832 671,10 €	-893 184,71 €	8
Dépenses réelles d'investissement	3 689 694,28 €	5 565 969,20 €	1 876 274,92 €	9
Dépenses d'ordre d'investissement	612 274,40 €	322 589,90 €	-289 684,50 €	10
Reprise du résultat d'investissement N-1	2 552 736,91 €	388 115,21 €	-2 164 621,70 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-388 115,21 €	-1 171 619,21 €	-783 504,00 €	12=7+8-9-10-11

2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 867 799,83 € soit une hausse de 742 K€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des charges à caractère général.

	2022	2023	Evolution
Charges à caractère général	3 485 771,03 €	3 989 435,71 €	503 664,68 €
Charges de personnel	2 976 208,90 €	2 956 217,35 €	-19 991,55 €
Atténuation de produits	1 115 665,00 €	1 200 000,00 €	84 335,00 €
Autres charges de gestion courante	245 929,95 €	315 199,58 €	69 269,63 €
Charges financières	183 229,11 €	251 852,42 €	68 623,31 €
Charges exceptionnelles	112 011,10 €	155 094,77 €	43 083,67 €
Dotations aux provisions	6 478,00 €	0,00 €	-6 478,00 €
dépenses réelles de fonctionnement	8 125 293,09 €	8 867 799,83 €	742 506,74 €



Les charges à caractère général sont en augmentation de 503 K€ par rapport à 2022.

Répartition des charges à caractère général :

	2022	2023	Evolution
Achat d'eau	2 017 347,84 €	1 954 732,45 €	-62 615,39 €
Participation au budget général	473 552,19 €	608 094,85 €	134 542,66 €
Redevance prélèvement des eaux	392 749,23 €	424 521,78 €	31 772,55 €
Fluides	172 909,43 €	424 564,98 €	251 655,55 €
Traitement et analyse de l'eau	141 180,59 €	139 449,49 €	-1 731,10 €
Entretien	110 521,90 €	106 137,72 €	-4 384,18 €
Maintenance	22 940,26 €	26 488,12 €	3 547,86 €
Kits économiseurs d'eau	0,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
Etude sur l'organisation de la direction	0,00 €	39 370,00 €	39 370,00 €
Autres charges générales	154 569,59 €	212 076,32 €	57 506,73 €
TOTAL	3 485 771,03 €	3 989 435,71 €	503 664,68 €

Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation des charges de fluides (eau et électricité) pour les stations et les ouvrages tout au long du réseau (+ 251 K€),
- L'augmentation de la participation de ce budget aux charges générales de la collectivité (+134 K€)
- La mise en place d'une campagne de distribution de kits économiseur d'eau à destination des habitants de l'agglomération (+ 54 K€)
- Une étude sur l'organisation de la direction (+ 39 K€)
- La baisse des achats d'eau destiné à la revente aux abonnés (-62 K€).

Les charges de personnels diminuent de près de 20 K€ par rapport à 2022.

L'année 2023 est impactée par les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents face à l'inflation :

- Revalorisation du point d'indice + 1,5 % au 1er juillet 2023.
- Augmentation du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement.
- Revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière des agents de catégorie C et B.

Ces mesures ont générés une augmentation de 194 K€ des dépenses de personnel (97 K€ de salaires versés, 62 K€ de cotisations et 35 K€ d'indemnité).

A noter également :

- une diminution de 160 K€ du flux de remboursement des frais de personnel au budget annexe de l'assainissement,
- une diminution de 47 K€ des frais liés au recours au centre de gestion pour pallier les absences.

Les atténuations de produits augmentent de 84 K€. Ce chapitre est composé exclusivement du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour lutter contre la pollution d'origine domestique. Il s'agit de la contrepartie de la dégradation du milieu naturel. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 69 K€ entre 2022 et 2023

Cette progression correspond à l'augmentation de la contribution versée au SMGPAP pour l'entretien des véhicules tant de l'année en cours (+ 23 K€) que de l'exercice précédent (+ 48 K€).

Les charges exceptionnelles augmentent de 43 K€ entre 2022 et 2023

Ce chapitre comporte essentiellement l'annulation de titres sur exercices antérieurs. En 2023, la collectivité a également versé des indemnités d'imprévision à plusieurs entreprises en lien avec la crise économique (48 K€).

Les provisions : au 31 décembre 2023, les provisions constituées sont les suivantes :

Fin 2023, le budget de l'eau bénéficie d'une provision pour risque d'impayés d'un montant de 200 169 €.

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

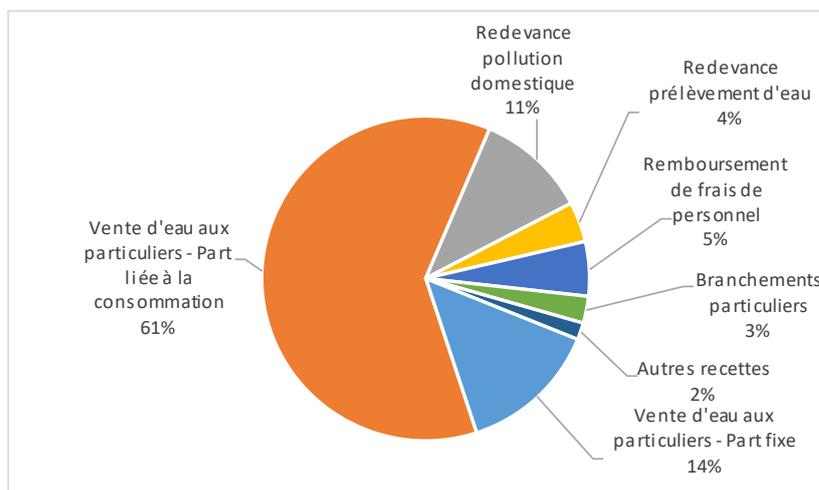
Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 790 930,65 €, soit une augmentation de 1,23 M€ par rapport à 2022. Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 99 % des recettes liées à l'activité du service.

	2022	2023	Evolution
Atténuations de charges	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	10 393 310,00 €	11 683 308,06 €	1 289 998,06 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	20 693,00 €	20 693,00 €
Autres produits de gestion courante	2,01 €	4 415,13 €	4 413,12 €
Produits exceptionnels	167 023,60 €	45 739,46 €	-121 284,14 €
Reprises sur provisions	0,00 €	32 275,00 €	32 275,00 €
recettes réelles de fonctionnement	10 560 335,61 €	11 790 930,65 €	1 230 595,04 €

Répartition des recettes liées à l'activité des services :

	2022	2023	Évolution
Vente d'eau aux particuliers - Part fixe	1 286 022,99 €	1 634 518,02 €	348 495,03 €
Vente d'eau aux particuliers - Part liée à la consommation	6 397 970,69 €	7 240 229,88 €	842 259,19 €
Redevance pollution domestique	1 270 983,24 €	1 293 748,98 €	22 765,74 €
Redevance prélèvement d'eau	460 732,57 €	470 686,63 €	9 954,06 €
Remboursement de frais de personnel	526 170,52 €	639 748,12 €	113 577,60 €
Branchements particuliers	348 595,82 €	315 351,87 €	-33 243,95 €
Autres recettes	102 836,18 €	118 632,69 €	15 796,51 €
Produits exceptionnels	167 023,60 €	45 739,46 €	-121 284,14 €
Reprise sur provisions	0,00 €	32 275,00 €	32 275,00 €
TOTAL	10 560 335,61 €	11 790 930,65 €	1 230 595,04 €

En 2023 l'application des nouveaux tarifs permet un net rebond des ventes d'eau de l'ordre de 1,2 M€ (dont 842 K€ de vente d'eau aux abonnés et 348 K€ d'abonnement), accompagné d'une hausse des recettes issues du flux avec le budget assainissement (+ 113 K€).



Evolution des tarifs de l'eau :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix du m3 d'eau	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,33169 €	1,50 €
Part fixe HT	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €	40 €

Part fixe pour un compteur de diamètre 15 mm, cas le plus courant

Augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2023 conformément à la délibération n° 2022-155 _ Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette.

	CA 2022	CA 2023
recettes de gestion courantes	10 393 312,01	11 712 916,19
- dépenses de gestion courantes	7 823 574,88	8 460 852,64
= solde de gestion courante	2 569 737,13	3 252 063,55
recettes réelles de fonctionnement	10 560 335,61	11 790 930,65
- dépenses réelles de fonctionnement	8 125 293,09	8 867 799,83
= Epargne brute	2 435 042,52	2 923 130,82
- Remboursement du capital de la dette	877 445,98	926 490,30
= Epargne nette	1 557 596,54	1 996 640,52

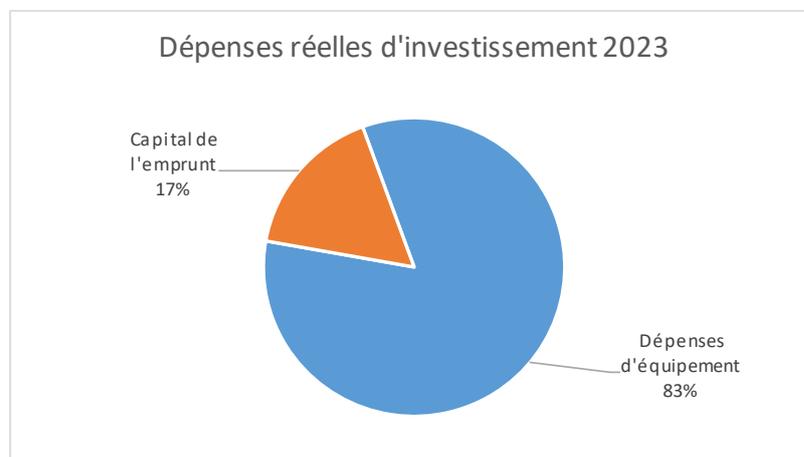
Ce budget dégage fin 2023 une épargne nette de 1,9 M€ qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2023, elles s'élèvent à 5 565 969,20 € soit une augmentation de 1,8 M€ par rapport à 2022.

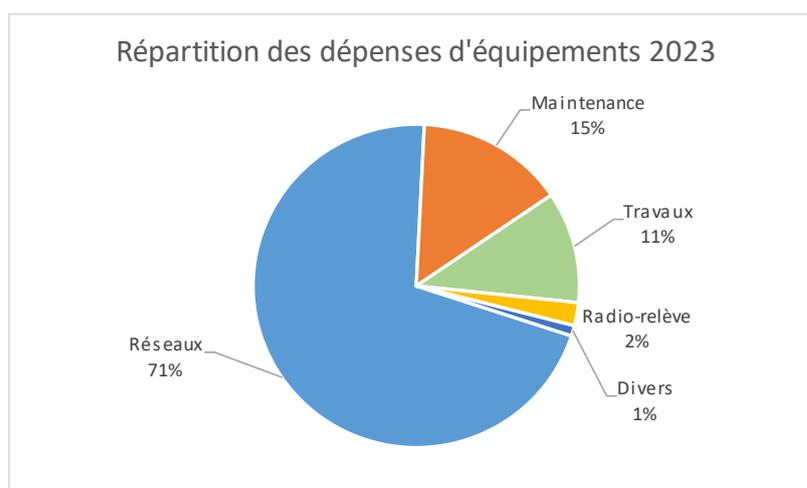
	2022	2023	Evolution
Dépenses d'équipement	2 812 248,30 €	4 639 478,90 €	1 827 230,60 €
Capital de l'emprunt	877 445,98 €	926 490,30 €	49 044,32 €
TOTAL	3 689 694,28 €	5 565 969,20 €	1 876 274,92 €



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 4 639 478,90 € sont réparties de la manière suivante :

	2023
Réseaux	3 284 180,63 €
Maintenance	682 558,79 €
Travaux	517 708,69 €
Radio-relève	107 131,00 €
Divers	47 899,79 €
TOTAL	4 639 478,90 €

Le programme d'équipement réalisé en 2023 vise à améliorer la qualité de service rendu aux habitants en améliorant la qualité des réseaux d'eau potable.



3.2 Les recettes d'investissement

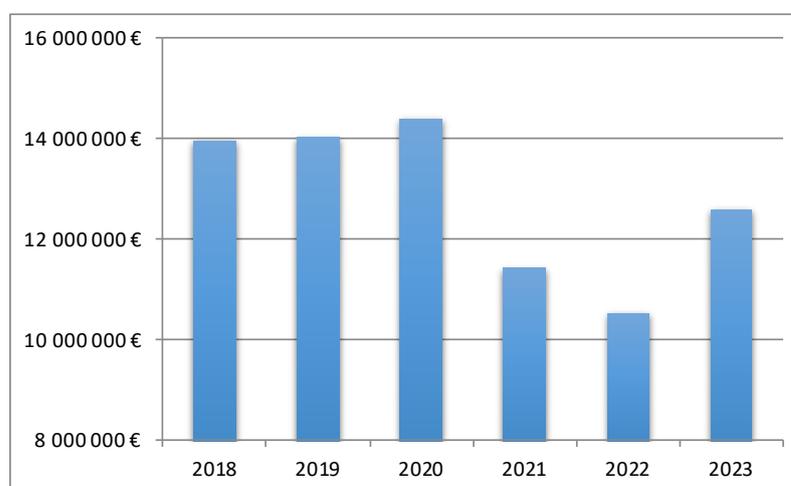
Pour 2023, elles s'élèvent à 5 105 055,10 € dont 3 M€ d'emprunt, soit une diminution de 1,3 M€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par l'absence en 2023 d'excédent de fonctionnement capitalisé (- 3,2 M€) et la baisse des dotations aux amortissements (- 949 K€) en raison de régularisations sur 2022.

	CA GBCA 2022	CA GBCA 2023	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	507 528,44 €	272 384,00 €	-235 144,44 €	-46,33%
total des recettes d'équipement	507 528,44 €	272 384,00 €	-235 144,44 €	-46,33%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	3 233 206,13 €	0,00 €	-3 233 206,13 €	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	N
total des recettes financières	3 233 206,13 €	3 000 000,00 €	-233 206,13 €	-7,21%
total des recettes réelles d'investissement	3 740 734,57 €	3 272 384,00 €	-468 350,57 €	-12,52%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	2 725 855,81 €	1 776 594,24 €	-949 261,57 €	-34,82%
041 opérations patrimoniales	0,00 €	56 076,86 €	56 076,86 €	N
total des recettes d'investissement	6 466 590,38 €	5 105 055,10 €	-1 361 535,28 €	-21,05%

4. La dette

4.1 L'encours de la dette :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	13 972 893 €	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €	10 532 048 €	12 605 557 €



4.2 La charge de la dette :

	2022	2023
Intérêts d'emprunt	183 229 €	251 852 €
Remb du capital	877 446 €	926 490 €
TOTAL	1 060 675 €	1 178 343 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En 2023, le budget annexe de l'Assainissement n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention mais il y a eu une modification de sa grille tarifaire. La part fixe a évolué de 33 % et la redevance de 12,6 % entre 2022 et 2023.

1. La détermination du résultat 2023

1.1 Le résultat de l'exercice 2023

Recettes de fonctionnement	14 910 403,20 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	2 617 529,52 €
Dépenses de fonctionnement	12 292 873,68 €			
Recettes d'investissement	6 907 644,19 €	}	Solde d'exécution en investissement	-419 806,09 €
Dépenses d'investissement	7 327 450,28 €			
Restes à réaliser en recettes	118 770,25 €	}	Solde des restes à réaliser	-1 754 794,95 €
Restes à réaliser en dépenses	1 873 565,20 €			
			Solde d'exécution global	442 928,48 €

Le compte financier unique 2023 présente un excédent global de clôture de 442 928,48 € pour le budget annexe de l'assainissement. L'affectation des résultats 2023 fera l'objet d'une délibération spécifique.

1.2 L'équilibre général

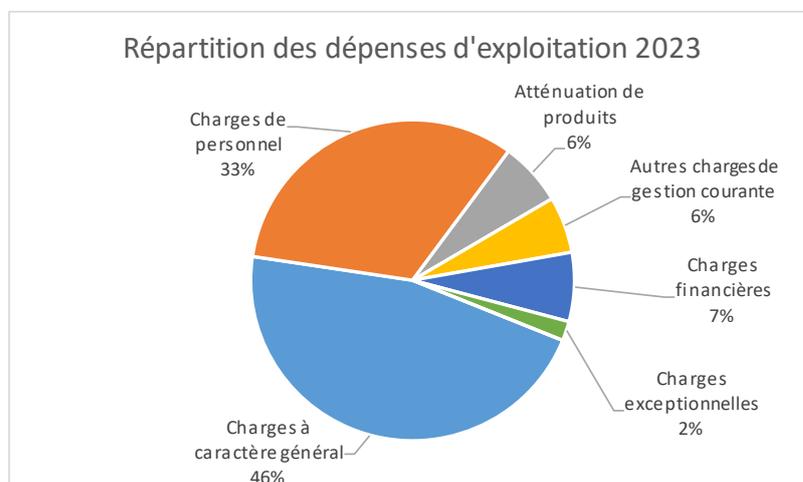
	CA 2022	CA 2022	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	11 547 390,74 €	12 380 643,49 €	833 252,75 €	1
Recettes d'ordre d'exploitation	2 193 451,25 €	922 121,79 €	-1 271 329,46 €	2
Reprise du résultat d'exploitation N-1	643 657,38 €	1 607 637,92 €	963 980,54 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	7 922 433,39 €	9 527 216,18 €	1 604 782,79 €	4
Dépenses d'ordre d'exploitation	4 177 378,24 €	2 765 657,50 €	-1 411 720,74 €	5
Résultat d'exploitation	2 284 687,74 €	2 617 529,52 €	332 841,78 €	6 = 1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	4 196 237,12 €	3 142 442,27 €	-1 053 794,85 €	7
Recettes d'ordre d'investissement	4 177 378,24 €	2 879 492,65 €	-1 297 885,59 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	-916 120,34 €	885 709,27 €	1 801 829,61 €	9
Dépenses réelles d'investissement	4 378 334,50 €	6 291 493,34 €	1 913 158,84 €	10
Dépenses d'ordre d'investissement	2 193 451,25 €	1 035 956,94 €	-1 157 494,31 €	11
Solde d'exécution d'investissement	885 709,27 €	-419 806,09 €	-1 305 515,36 €	12=7+8+9-10-11

2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 527 216,18 € soit une augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des charges à caractère général.

	2022	2023	Evolution
Charges à caractère général	2 897 534,37 €	4 407 780,46 €	1 510 246,09 €
Charges de personnel	3 154 211,12 €	3 118 610,95 €	-35 600,17 €
Atténuation de produits	637 651,00 €	610 000,00 €	-27 651,00 €
Autres charges de gestion courante	461 376,62 €	541 625,31 €	80 248,69 €
Charges financières	537 656,45 €	662 971,88 €	125 315,43 €
Charges exceptionnelles	150 771,83 €	186 227,58 €	35 455,75 €
Dotations aux provisions	83 232,00 €	0,00 €	-83 232,00 €
dépenses réelles de fonctionnement	7 922 433,39 €	9 527 216,18 €	1 604 782,79 €



Les charges à caractère général sont en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2022.

Répartition des charges à caractère général :

	2022	2023	Evolution
Fluides	707 784,14 €	2 135 521,90 €	1 427 737,76 €
Entretiens	155 742,48 €	179 865,11 €	24 122,63 €
Maintenances	80 876,53 €	63 030,26 €	-17 846,27 €
Transport et traitement dont boues	924 125,32 €	955 670,27 €	31 544,95 €
Participation au budget général	692 800,98 €	662 093,85 €	-30 707,13 €
Autres charges générales	336 204,92 €	411 599,07 €	75 394,15 €
TOTAL	2 897 534,37 €	4 407 780,46 €	1 510 246,09 €

Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges de fluides (eau et électricité) pour les stations et les ouvrages tout au long du réseau (+ 1,4 M€).

Les charges de personnel diminuent de 35 K€ par rapport à 2022.

L'année 2023 est impactée par les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents face à l'inflation :

- Revalorisation du point d'indice + 1,5 % au 1er juillet 2023.
- Augmentation du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement.
- Revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière des agents de catégorie C et B.

Le budget assainissement voit ses dépenses de personnel baisser de 147 K€ (- 74 K€ de salaires versés, - 43 K€ de cotisations et - 30 K€ d'indemnité).

A noter également une augmentation de 112 K€ du flux de remboursement des frais de personnel au budget annexe de l'eau,

Les atténuations de produits diminuent de 27 K€ par rapport à 2022. Ce chapitre est composé exclusivement du reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation du réseau de collecte. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 80 K€ entre 2022 et 2023.

Objet : Compte Financier Unique 2023 du Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget Principal et Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, et du lotissement artisanal Les Errues

Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation des frais pour la constatation des créances admises en non valeurs et des créances éteintes (+ 23 K€),
- L'augmentation des contributions versées aux syndicats de l'ordre de 57 K€ : 46 K€ d'augmentation pour le SMGPAP pour l'entretien des véhicules, et 12 K€ versé au SIABEM.

Les charges exceptionnelles augmentent de 35 K€ entre 2022 et 2023.

Ce chapitre comporte essentiellement l'annulation de titres sur exercices antérieurs. En 2023, la collectivité a également dû verser des indemnités d'imprévisibilité à plusieurs entreprises en lien avec la crise économique (44 K€).

Les provisions : au 31 décembre 2023, les provisions constituées sont les suivantes :

Fin 2023, le budget de l'assainissement bénéficie de deux provisions :

- pour risque d'impayés d'un montant de 187 841 €.
- Pour risque de contentieux d'un montant de 100 000 € (pollution de la savoureuse).

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 380 643,49 €, soit une augmentation de 833 K€ par rapport à 2022. Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 96 % des recettes liées à l'activité du service.

	2022	2023	Evolution
Atténuation de charges	0,00 €	1 071,23 €	1 071,23 €
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	10 926 410,81 €	11 905 846,68 €	979 435,87 €
Subventions d'exploitation	380 083,01 €	243 547,50 €	-136 535,51 €
Autres produits de gestion courante	46 020,36 €	44 253,54 €	-1 766,82 €
Produits exceptionnels	194 876,56 €	140 533,54 €	-54 343,02 €
Reprises sur provisions	0,00 €	45 391,00 €	45 391,00 €
recettes réelles de fonctionnement	11 547 390,74 €	12 380 643,49 €	833 252,75 €

Répartition des recettes :

	2022	2023	Évolution
Part fixe - redevance assainissement	873 347,83 €	1 121 374,20 €	248 026,37 €
Part liée à la consommation - redevance assainissement	8 296 604,88 €	9 266 453,24 €	969 848,36 €
Redevance pour modernisation du réseau	676 738,68 €	692 167,05 €	15 428,37 €
Branchements et raccordements	363 775,97 €	314 149,13 €	-49 626,84 €
Remboursement de frais de personnel	486 608,59 €	326 413,74 €	-160 194,85 €
Recettes liées au SPANC	93 836,58 €	36 679,73 €	-57 156,85 €
Dépotage	27 644,62 €	53 751,76 €	26 107,14 €
Autres prestations de services	107 853,66 €	94 857,83 €	-12 995,83 €
Prime d'épuration	344 083,01 €	243 547,50 €	-100 535,51 €
Remboursement TICFE	96 799,00 €	105 144,00 €	8 345,00 €
Autres recettes	180 097,92 €	126 105,31 €	-53 992,61 €
TOTAL	11 547 390,74 €	12 380 643,49 €	833 252,75 €

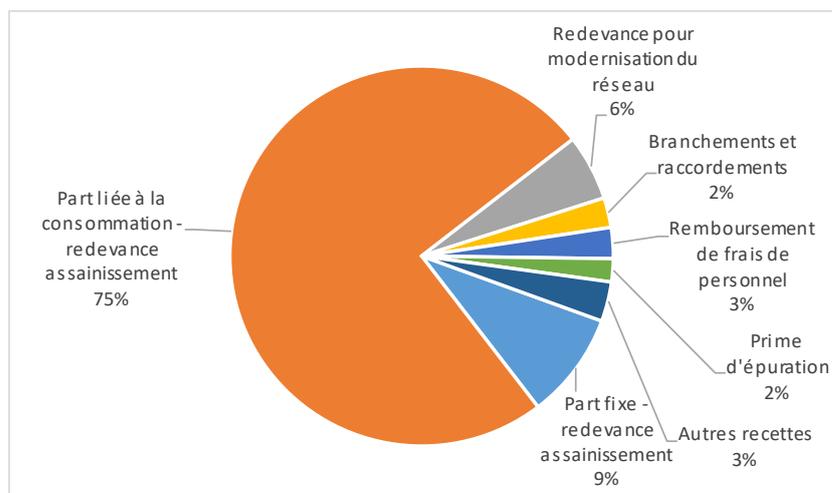
En 2023 l'application des nouveaux tarifs permet un net rebond des ventes d'eau de l'ordre de 1,2 M€ (969 K€ liés à la consommation des abonnés et 248 K€ d'abonnement). On note également :

- une diminution des recettes issues du flux avec le budget eau (- 160 K€).
- une diminution de la prime d'épuration (- 100 K€).

Evolution des tarifs de l'assainissement :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prix du m3 d'assainissement	1,72210 €	1,72213 €	1,72213 €	1,72213 €	1,91 €	1,91 €	2,15 €
Part fixe	20 €	20 €	20 €	20 €	30 €	30 €	40 €

Augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2023 conformément à la délibération n° 2022-155 _ Conseil communautaire du 15 décembre 2022.



Bilan de la section d'exploitation

	CA 2022	CA 2023
- recettes de gestion courantes	11 352 514,18	12 194 718,95
- dépenses de gestion courantes	7 150 773,11	8 678 016,72
= solde de gestion courante	4 201 741,07	3 516 702,23
- recettes réelles de fonctionnement	11 547 390,74	12 380 643,49
- dépenses réelles de fonctionnement	7 922 433,39	9 527 216,18
= Epargne brute	3 624 957,35	2 853 427,31
- Remboursement du capital de la dette	1 722 973,28	1 710 259,65
= Epargne nette	1 901 984,07	1 143 167,66

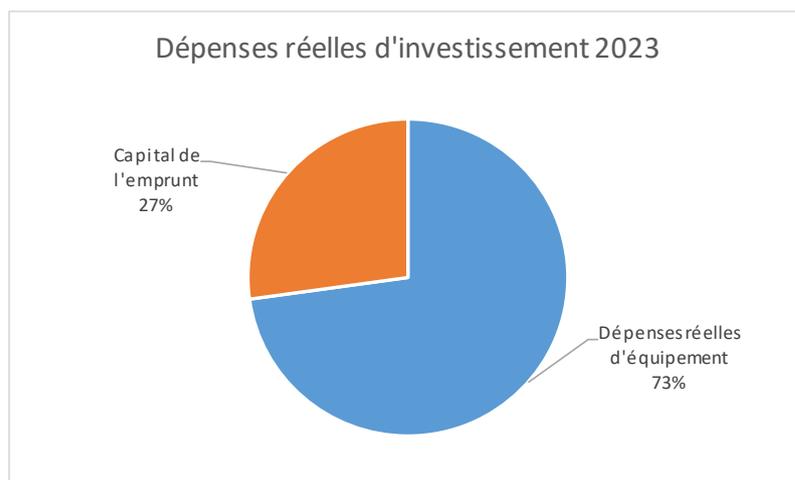
Ce budget dégage fin 2023 une épargne nette de 1,14 M€ qui a permis d'autofinancer le programme d'investissement.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2023, elles s'élèvent à 6 291 493,34 € soit une augmentation de 1,9 M€ par rapport à 2022.

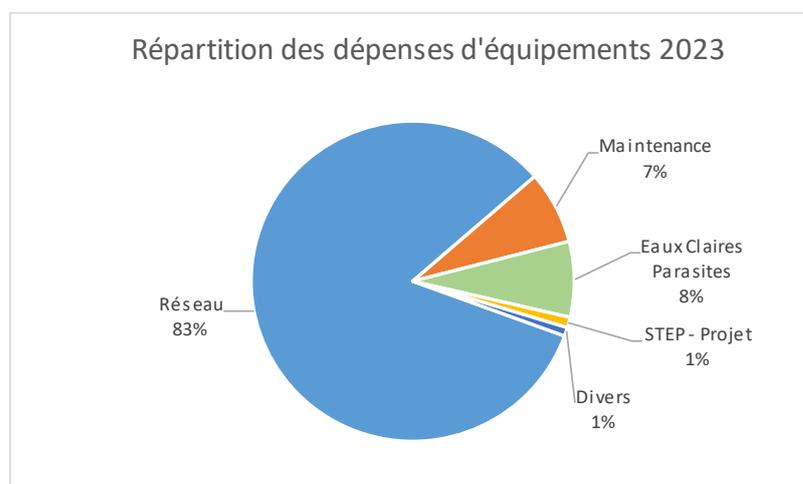
	2022	2023	Evolution
Dépenses réelles d'équipement	2 655 361,22 €	4 581 233,69 €	1 925 872,47 €
Capital de l'emprunt	1 722 973,28 €	1 710 259,65 €	-12 713,63 €
TOTAL	4 378 334,50 €	6 291 493,34 €	1 913 158,84 €



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 4 581 233,69 € sont réparties de la manière suivante :

	2023
Réseau	3 805 937,59 €
Maintenance	336 960,91 €
Eaux Claires Parasites	350 020,50 €
STEP - Projet	48 538,06 €
Divers	39 776,63 €
TOTAL	4 581 233,69 €

Le programme d'équipement réalisé en 2023 vise à améliorer la qualité de service rendu aux habitants en développant le réseau de collecte et en poursuivant la modernisation des sites de traitement des eaux usées dont celui de la ville de Belfort.



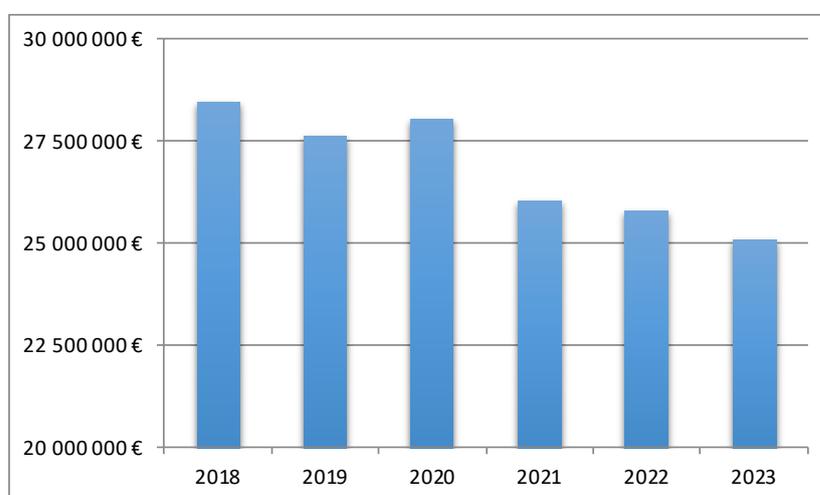
3.2 Les recettes d'investissement

Pour 2023, elles s'élèvent à 6 021 934,92 € soit une diminution de 2,3 M€ par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par une forte baisse de l'excédent de fonctionnement capitalisé (- 1,3 M€), la baisse des dotations aux amortissements (- 1,4 M€) et un emprunt réduit de 500 K€. L'augmentation des subventions perçues et du FCTVA (+ 782 K€) permet d'atténuer un peu ces fortes baisses.

	CA GBCA 2022	CA GBCA 2023	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	292 088,89 €	894 596,00 €	602 507,11 €	206,28%
total des recettes d'équipement	292 088,89 €	894 596,00 €	602 507,11 €	206,28%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	366 850,23 €	547 088,54 €	180 238,31 €	49,13%
1068 Excédent capitalisé	2 007 948,70 €	677 049,82 €	-1 330 898,88 €	-66,28%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	-500 000,00 €	-33,33%
27 Autres immobilisations financières	29 349,30 €	23 707,91 €	-5 641,39 €	-19,22%
total des recettes financières	3 904 148,23 €	2 247 846,27 €	-1 656 301,96 €	-42,42%
total des recettes réelles d'investissement	4 196 237,12 €	3 142 442,27 €	-1 053 794,85 €	-25,11%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	4 177 378,24 €	2 765 657,50 €	-1 411 720,74 €	-33,79%
041 opérations patrimoniales	0,00 €	113 835,15 €	113 835,15 €	N
total des recettes d'investissement	8 373 615,36 €	6 021 934,92 €	-2 351 680,44 €	-28,08%

4. La dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12/N	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €	25 786 271 €	25 076 011 €



La charge de la dette :

	2022	2023
Intérêts d'emprunt	537 656 €	662 972 €
Remb du capital	1 722 973 €	1 710 260 €
TOTAL	2 260 629 €	2 373 232 €

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARTISANAL LES ERRUES

Le résultat de l'exercice 2023 :

Recettes de fonctionnement	1 204 317,66 €	}			
Dépenses de fonctionnement	1 205 978,00 €				
			→	Solde d'exécution en fonctionnement	-1 660,34 €
Recettes d'investissement	1 180 991,34 €	}			
Dépenses d'investissement	811 934,20 €				
			→	Solde d'exécution en investissement	369 057,14 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	}			
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €				
			→	Solde des restes à réaliser	0,00 €
Solde d'exécution global					367 396,80 €

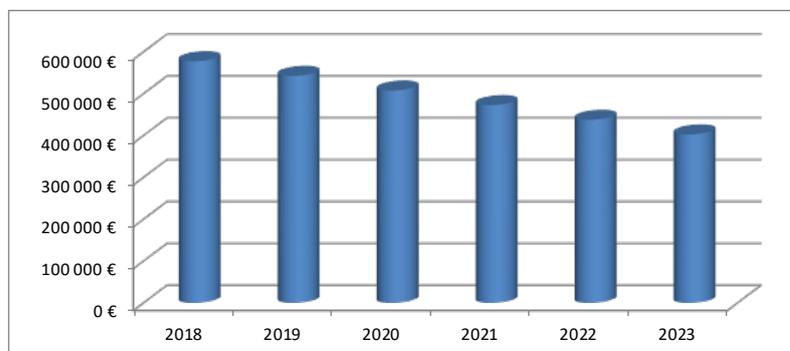
Le compte financier unique 2023 présente un solde d'exécution global positif de 367 396,80 € pour le budget annexe de la zone artisanale Les Errues. L'affectation du résultat 2023 fera l'objet d'une délibération spécifique.

Le récapitulatif général :

	CA 2022	CA 2023	
Recettes réelles de fonctionnement	0,00 €	585 860,40 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	612 768,20 €	618 457,26 €	2
Résultat de fonctionnement N-1	0,00 €	0,00 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	8 728,13 €	8 063,13 €	4
Charges financières	8 728,13 €	8 063,13 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	605 890,10 €	1 189 054,47 €	5
Résultat de fonctionnement N-1	7 010,37 €	8 860,40 €	6
Résultat de fonctionnement	-8 860,40 €	-1 660,34 €	7=1+2+3-4-5-6
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	8
Recettes d'ordre d'investissement	597 161,97 €	1 180 991,34 €	9
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	0,00 €	10
Dépenses réelles d'investissement	35 000,00 €	35 000,00 €	11
Dépenses d'ordre d'investissement	604 040,07 €	610 394,13 €	12
Résultat d'investissement N-1	124 661,97 €	166 540,07 €	13
Solde d'exécution d'investissement	-166 540,07 €	369 057,14 €	14=8+9+10-11-12-13

La dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	577 500 €	542 500 €	507 500 €	472 500 €	437 500 €	402 500 €



La charge de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement du capital de la dette	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Intérêts de la dette	11 388 €	10 723 €	10 058 €	9 393 €	8 728 €	8 064 €

L'activité 2023 :

Le lotissement artisanal Les Errues était composé lors de sa création de six parcelles. Leur viabilisation est achevée. Suite à la création de la Maison de santé, il ne restait plus, lors de la reprise par GBCA en 2017, que cinq parcelles à commercialiser.

En 2023, quatre d'entre-elles ont été vendues pour un montant total de 107 737 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Parcelles restant à vendre au 31/12	5	5	5	5	5	5	1
Valeurs des stocks de terrains au 31/12	564 409,09 €	573 383,38 €	581 833,62 €	589 759,82 €	597 161,97 €	604 040,07 €	33 444,45 €

Les opérations réalisées en 2023 correspondent au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation et à la prise en compte des ventes dans les opérations réglementaires de stocks.

Le budget principal a versé, au cours de l'exercice 2023, une participation permettant de compenser la moins-value résultant des différentes ventes (478 K€). Cette écriture génère fin 2023 un excédent d'investissement.

Cet excédent permettra en 2024, lors des opérations de clôture de ce budget annexe, de procéder au remboursement de l'emprunt. La parcelle restante sera reprise par le budget principal.